

Cadre réservé à l'Administration					

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE OU D'ARRACHAGE D'ARBRES OU D'ARBUSTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LEGE-CAP FERRET

Cette autorisation est éligible en application de l'arrêté municipal portant réglementation de l'abattage d'arbres.

La présente demande et les pièces annexes doivent être:

- Soit adressées par courriel à l'adresse suivante: mairie.lege@legecapferret.fr
- Soit adressées par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de LEGE-CAP FERRET

79 Avenue de la Mairie 33950 LGE-CAP FERRET Tél. 05.56.03.84.00

- Soit déposées à l'accueil de la Mairie de LEGE-CAP FERRET ou à l'accueil de l'une des mairies annexes

1. DEMANDEUR

Madame O Monsieur O
Nom: Prénoms:
Coordonnées du demandeur Adresse:
Numéro, voie, lieu-dit:
Commune:
Code postal:
Téléphone fixe: Téléphone portable:
Courriel:
2. TERRAIN
Adresse du terrain:
Numéro, voie, lieu-dit:
Commune:
Code postal:
Résidence principale O Résidence secondaire O
Références cadastrales (section et numéro):
3. VOLET PAYSAGER
Motifs de la demande d'abattage:

Essence et nombre d'arbre(s) concerné(s) par la demande d'abattage

ESSENCES VEGETALES	NOMBRE D'ARBRE(S) A ABATTRE
Pinacées (Pin maritime, Pin parasol)	
Fagacées (Chêne liège, Chêne vert, Chêne Pédonculé)	
Cyprès de Lambert, Cyprès Chauve	
Arbousier	
Houx commun	
Erable	
Figuier	
Tamaris	
Robinier faux-accacia	
Marronnier	
Cèdre	

Essence et nombre d'arbre(s) dont la plantation doit être réalisée

ESSENCES VEGETALES	NOMBRE D'ARBRE(S) A ABATTRE
Pinacées (Pin maritime, Pin parasol)	
Fagacées (Chêne liège, Chêne vert, Chêne Pédonculé)	
Cyprès de Lambert, Cyprès Chauve	
Arbousier	
Houx commun	
Erable	
Figuier	
Tamaris	
Robinier faux-accacia	
Marronnier	
Cèdre	

4. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements fournis.				
Je m'engage à mettre en œuvre l'abattage et les replantations dans la stricte conformité avec la				
présente demande et les pièces qui y sont annexées,				
۸٠	, Le	Signatura		
Λ	, LC	Signature.		

5. PIECES A JOINDRE

- Un croquis permettant de localiser sur le terrain:
- le ou les arbre(s) / arbuste(s) qu'il est projeté d'abattre ou d'arracher
- le ou les arbre(s) / arbuste(s) qu'il est prévu de replanter
 - Une ou des photographies, si nécessaire